

clémence seraient proposées au Président de la République. Il a précisé ses intentions dans une circulaire adressée aux procureurs généraux le 29 mars dernier et qui renferme les instructions suivantes :

« I. *Infractions antérieures au 30 mars 1907.* — Il doit être sursis à l'exercice des poursuites relativement aux infractions antérieures au 30 mars courant.

» II. *Infractions commises à partir du 30 mars inclus.* — Les infractions commises à partir du 30 mars inclus doivent être déférées à la juridiction compétente.

» III. *Condamnations définitives à la date du 30 mars 1907.* — Il y a lieu de surseoir à l'exécution des condamnations tant corporelles que pécuniaires. En ce qui concerne ces dernières, je prie mon collègue des finances de vouloir bien les mettre en surséance jusqu'à nouvel avis.

» IV. *Infractions connexes.* — En ce qui concerne spécialement les délits et contraventions connexes commis généralement par des ouvriers, je vous prie de me faire parvenir, le plus promptement possible, un état des délinquants ou contrevenants condamnés définitivement dans votre ressort à la date du 30 mars 1907, et ce, en vue des recours en grâce éventuels que je me propose d'accueillir dans la plus large mesure possible.

» Cet état devra contenir les noms et prénoms des condamnés, la juridiction qui a statué, la date de la condamnation, les faits qui l'ont motivée, la peine prononcée, le point de départ de la peine corporelle et la date de libération. »

De son côté, le ministre du Travail, s'inspirant des résolutions de la Chambre, a adressé, le 10 avril suivant, aux préfets et aux inspecteurs divisionnaires du travail, une circulaire destinée à unifier autant que possible l'action des préfets partout où des circonstances locales ne justifient pas des mesures d'exception. Le ministre s'est, dit-il, proposé « de ménager, par une application progressive, toutes les transitions nécessaires entre le régime du laisser-faire et celui de l'obligation légale qui lui a brusquement succédé ».

Après avoir exposé par quels moyens les préfets peuvent concilier les exigences légitimes du public et l'intérêt des commerçants avec le respect de la loi du 13 juillet 1906, le ministre ajoute :

« Sur les points qui n'ont pas donné lieu aux difficultés auxquelles la présente circulaire apporte une solution, il faut que la loi soit appliquée avec fermeté après l'avertissement qui doit suivre la première contravention constatée; sans brutalité, mais aussi sans faiblesse lorsqu'on se trouvera en présence de la fraude ou de la mauvaise foi. »

La Dactyloscopie et le Bertillonnage dans l'Amérique du Sud

La discussion de cette question a été, il y a peu de temps, continuellement à l'ordre du jour dans les Congrès internationaux, les Sociétés scientifiques, articles de revues et des journaux de l'Amérique du Sud. Les *leaders* de cette agitation ont été, d'une part, le Dr Alfredo Giribaldi, directeur du Bureau d'identification anthropométrique de Montevideo; et de l'autre, M. Juan Vucetich, chef du Bureau d'identification de La Plata, celui-là partisan du bertillonnage et celui-ci, de la dactyloscopie.

Tout récemment le ministère de l'Intérieur de la République de l'Uruguay ayant demandé un rapport sur ce sujet à la Société de médecine de Montevideo; celle-ci est intervenue dans le débat, et, s'inspirant des doctrines et des résolutions du dernier Congrès scientifique latino-américain célébré à Rio-Janeiro, elle a rédigé un rapport entièrement favorable à la dactyloscopie. C'est encore un triomphe obtenu par cet ingénieux procédé d'identification et ce n'est pas le moindre comme consécration théorique, à cause de la discussion passionnée et vraiment digne d'intérêt qu'il a suscitée. Le Dr Giribaldi a épuisé dans ce débat toutes les ressources de sa vaste et savante préparation scientifique, pour défendre le bertillonnage; et, s'il n'a pu enrayer le triomphe du système contraire, il n'en a pas moins réduit de beaucoup les proportions, car, un bon nombre de votants, qui d'abord se sentaient inclinés vers la dactyloscopie, manifestèrent ensuite leur indécision en s'abstenant de prendre part au vote.

Comme cette Revue a publié dans divers numéros quelques articles détachés relatifs aux progrès de la dactyloscopie dans cette partie du monde, nous croyons qu'un résumé succinct et méthodique de l'histoire de ces progrès, sera loin de paraître oiseux et pourra peut-être intéresser quelques-uns de ses lecteurs.

Il faut faire remonter à l'année à 1891 les premiers tâtonnements de l'identification papillaire dans l'Amérique du Sud. C'est à M. Juan Vucetich qu'en revient l'honneur, et c'est à son esprit tenace, à ses observations patientes et surtout à son zèle d'apôtre que nous devons la propagation du système.

Il commença par prendre des impressions digitales au bureau d'anthropométrie de la Plata, d'abord pour son propre compte et à titre d'essai, puis, plus tard, à titre définitif, avec l'autorisation officielle. Il se contenta d'abord de suivre, comme à la remorque, les travaux de Galton, dans lesquels il eut le bonheur de découvrir ce qu'il cherchait, c'est-à-dire un procédé nouveau, plus sûr d'identification, au moment précis où son scepticisme pour le bertillonnage avait atteint son apogée.

Plus tard, ses observations personnelles et les heureux résultats de ses expériences firent naître chez lui l'idée d'une nouvelle classification, plus complète, plus simple à la fois et plus parfaite que celle de son maître : ce fut alors qu'il résolut d'*individualiser son système*, et de le désigner sous une dénomination spéciale, particulière, qui pût lui servir d'étiquette authentique. Il le baptisa : *système province de Buenos-Ayres*. Ceci se passait en 1895. Nous devons faire observer ici que dans l'Amérique du Sud on ne connaît, on ne pratique et on ne discute aucun autre procédé dactyloscopique que celui dont nous venons de parler. L'identification papillaire dans notre pays et dans toute cette région du globe ne se fait que par les procédés de Vucetich. La gloire du disciple n'a pas tardé à éclipser celle du maître ; et, cependant, nous l'avons déjà dit, la seule différence qui existe entre le système de l'un et de l'autre provient exclusivement de la classification des impressions. Les schémas digitaux sont les mêmes ; ce sont ceux de Galton, excepté les dénominations (*arco, presilla interna, presilla externa y verticilo*). Mais la classification est la propriété exclusive de Vucetich.

Voici en quoi elle consiste : il donne le nom de *série* à l'ensemble des dessins correspondant à la main droite et *section* à ceux de la main gauche. Pour désigner les schémas des pouces, il emploie la lettre initiale de leur dénomination A. E. I. V. et pour désigner les dessins produits par les autres doigts, il se sert des chiffres 1, 2, 3, 4. Chacun des quatre dessins des pouces, tant de la main droite (*série*) que de la main gauche (*section*) peut se combiner de 256 manières différentes avec les impressions des autres doigts de la même main. Nous obtenons ainsi $4 \times 256 = 1.024$ séries ; $4 \times 256 = 1.024$ sections. Les combinaisons qui résultent des séries et des sections nous donnent le chiffre total de formules différentes, c'est-à-dire : $1.024 \times 1.024 = 1.048.576$.

M. Vucetich a encore introduit une autre modification au système. L'impression digitale peut bien satisfaire aux besoins de l'identification, mais elle ne saurait servir aux recherches de la police. Or, un

bureau bien organisé doit être utile à ces deux fins et remplir ces deux exigences : servir à la fois à l'*identification* et au *signalement*, prêter son concours à la Justice, mais aussi à la Police, en réunissant sur une même fiche les données qui permettent de constater l'identité du criminel, et celles qui doivent servir à son arrestation au cas où il serait soupçonné d'avoir commis un nouveau délit.

Dans cette intention M. Vucetich a ajouté comme complément de son système, le portrait parlé de Bertillon, ou plutôt une ébauche imparfaite de l'admirable description synoptique connue sous ce nom.

Dans cette simplification du portrait parlé, l'innovateur, il faut bien l'avouer, n'a pas eu la main heureuse, car s'il a prétendu en augmenter la simplicité, en revanche, il lui a fait perdre sa précision et son exactitude. De plus, le seul fait de comprimer une idée, ne saurait priver l'auteur des droits qu'il a sur ce fruit de son intelligence ; or M. Vucetich ne s'est pas gêné pour présenter sous une nouvelle étiquette la marchandise de M. Bertillon ainsi modifiée.

M. Vucetich qui est un homme studieux, un esprit observateur, est aussi et surtout un propagateur zélé et dévoué, un apôtre de ses idées et de son système. A partir du moment où il réussit à faire adopter son système par le Bureau de La Plata dont il est le directeur, il ne s'est pas donné un seul moment de repos pour en étendre l'application au dedans et au dehors. Dans la première période sa propagande fut théorique ; dans la seconde, ce fut une propagande d'action. Il commença la première par une exposition sur la dactyloscopie présentée au 2^e Congrès scientifique latino-américain tenu à Montevideo en mai 1900. Son travail n'obtint que de médiocres résultats. Après un débat intéressant sur la question, le Congrès déclara que la dactyloscopie était un procédé complémentaire, utile pour établir l'identité. Voici d'ailleurs les termes de la proposition soumise au Congrès par le Dr Alfred Giribaldi, *leader* du bertillonnage dans l'Amérique du Sud et votée par l'Assemblée :

« La section Sciences sociales du 2^e Congrès latino-américain à écouté avec plaisir l'exposition de M. Vucetich et déclare que la dactyloscopie pratiquée d'après la méthode imaginée par le susdit membre du Congrès, est un complément utile pour l'identification des personnes et éminemment pratique pour établir l'identité des cadavres. »

Au fond, cette résolution se trouve tout à fait d'accord avec les conclusions auxquelles vint aboutir à peu près à la même date le Congrès d'anthropologie criminelle tenu à Amsterdam en septembre 1900, où le triomphe fut adjugé au bertillonnage, puisque

dans ce Congrès la dactyloscopie ne fut acceptée qu'à titre complémentaire pour l'identification.

Le système dactyloscopique n'eut pas plus de chance devant le Congrès suivant réuni à Buenos-Ayres au mois d'avril 1904. La thèse présentée par M. Vucetich, malgré son mérite intrinsèque, ne réussit pas même à attirer l'attention car les procès-verbaux du Congrès ne disent rien à ce propos.

Le succès de la dactyloscopie ne commença que plus tard.

Le 3^e Congrès scientifique latino-américain se réunit le 6 août 1905 à Rio-Janeiro et c'est là que la dactyloscopie obtint un triomphe décisif, disons mieux un triomphe éclatant, à tel point que la brillante défense du bertillonnage présentée par le D^r Alfred Giribaldi fut même impuissante à en diminuer les proportions grandioses. Ce triomphe fut une véritable explosion. Trois votes successifs consacrerent la supériorité de l'identification par le système « Province de Buenos-Ayres » sur le procédé anthropométrique; deux de ces votes furent émis par la section Sciences juridiques, et le troisième par celle des Sciences médicales.

On commença par approuver les conclusions d'un travail présenté par Vucetich, où se trouvent des propositions de cette teneur :

« a) Le système qu'il vaut mieux adopter est le système « Dactyloscopique de l'Amérique du Sud » sous la forme exposée par Lacasagne, Locard et Yvert de la Faculté de Lyon... f) L'anthropométrie par elle-même n'établit pas l'identité, pour en arriver à l'identité probable, il lui faut nécessairement le signalement morphologique, photographique, les signes particuliers, les cicatrices, les tatouages; elle oblige l'accusé à se déshabiller jusqu'à la ceinture, tandis qu'au contraire l'individualité dactyloscopique sert à déterminer l'identité de la personne avec cette particularité que les polices du monde entier pourront lire cette même individualité, quelle que soit la classification qu'elles adoptent; de telle sorte que le système dactyloscopique devient une véritable langue universelle. »

Dans une autre séance, ce même Congrès, après la lecture d'un travail présenté par le D^r Félix Pacheco, chef du Bureau d'identification de Rio-de-Janeiro, où l'auteur démontrait la nécessité d'organiser des Bureaux intercontinentaux, destinés à effectuer l'échange des fiches d'identification, vota entre autres la proposition suivante :

« C'est le système dactyloscopique qu'il convient d'adopter de préférence à tout autre, comme base des conventions internationales, pour l'échange des communications relatives aux individus dangereux. »

Comme si tout cela ne suffisait pas encore, l'Assemblée proclama pour la troisième fois la supériorité de l'identification dactyloscopique à l'occasion d'exposition faite par le D^r Antoine Bento de Faria, à propos des avantages qu'il y aurait à ce que les polices de l'Amérique Méridionale agissent de concert et en arrivassent à une action combinée uniforme. Voici deux des conclusions qui méritèrent au vote les honneurs de l'approbation :

« 3^o L'identification de l'accusé est la base de l'instruction criminelle et constitue ainsi un auxiliaire puissant dont la police ne saurait se passer; et comme le système de M. Jean Vucetich est le seul capable de démontrer avec une exactitude mathématique l'identité de l'individu, ledit système doit être adopté par tous uniformément.

» 4^o Pour mener à bonne fin les résolutions prises il est indispensable de réunir un *Congrès de Police américain* ».

Il est facile de voir que dans l'Amérique latine on ne garde que rarement le juste milieu : on affirme ou l'on nie; on défend ou l'on combat, toujours avec la même ardeur!

Le mot si profond de Cavour : *se volete far niente, fate un congresso* a reçu, cette fois du moins, un démenti partiel. En effet, on ne tarda pas à reprendre le dernier vœu formulé par l'Assemblée pour donner à l'idée une forme pratique, et les tentatives furent couronnées du succès le plus encourageant, car en octobre de la même année, on vit se réunir à Buenos-Ayres les délégués des polices de la province de Buenos-Ayres et de la capitale fédérale, de Rio Janeiro, de Santiago de Chili et de Montevideo. Là encore la dactyloscopie de Vucetich se vit couronnée. Le résultat de cette conférence fut la célébration d'une convention signée *ad referendum* par les parties et d'après laquelle la police s'engageait entre autres choses à échanger les antécédents des individus suspects et dangereux pour la société, ceux des personnes honorables qui en feraient la demande et les impressions digitales des cadavres de personnes inconnues qui pourraient paraître étrangères; il était convenu, de plus, que les susdits antécédents comprendront la dactyloscopie individuelle d'après le système Vucetich; le signalement ou renseignements civils; la description morphologique d'après le système « Province de Buenos-Ayres »; le casier judiciaire et conduite, et, dans certains cas, la photographie.

Avant d'approuver cette convention qui excluait implicitement le bertillonnage employé jusqu'alors dans notre pays, le Gouvernement de l'Uruguay, pour agir avec la plus grande prudence, voulut connaître l'opinion de la Société de Médecine de Montevideo. La

décision ou la sentence prononcée par cette institution constitue le triomphe définitif et retentissant de Vucetich.

Comme conséquence du savant rapport présenté par les docteurs Bernard Etchepare et Auguste Turenne en tout favorable à la dactyloscopie, la Société résolut sans réserves l'introduction exclusive de ce procédé d'investigation. Peu de médecins assistèrent à la dernière séance; la plupart d'entre eux, dominés par l'impression que leur avaient causée les arguments du Dr Giribaldi défenseur du bertillonnage complété et renforcé par la dactyloscopie, jugèrent plus honnête de recourir à l'abstention plutôt que de voter sans avoir pu aboutir à une conviction bien arrêtée.

Voici quelles furent les conclusions approuvées :

« 1° La dactyloscopie est actuellement le procédé le plus parfait d'identification que l'on connaisse. L'article 3 de la Convention est fondé sur les besoins d'un bon signalement pour rendre plus facile l'identification des récidivistes... 3° La Société de Médecine de Montevideo est d'avis qu'il n'existe aucun inconvénient, en ce qui concerne la médecine légale, qui s'oppose à l'acceptation de la convention internationale de police. »

Cette résolution est tout à fait récente puisqu'elle remonte à peine au mois de novembre de l'année 1906.

Toutefois, les termes catégoriques dans lesquels est conçue cette résolution ne nous paraissent point avoir dissipé tous les doutes du Gouvernement, car, jusqu'ici du moins, la convention n'a pas encore été ratifiée.

Tels sont jusqu'aujourd'hui les résultats admirables, les succès de triomphe obtenus, sous le rapport théorique, par la dactyloscopie; ses succès dans le domaine de la pratique, quoique moins connus peut-être et moins proclamés, ne le cèdent en rien sous le rapport de l'importance et de la signification, à ceux que nous venons de relater. Par décret du 5 février 1903, le Gouvernement du Brésil a autorisé la fondation d'un bureau dactyloscopique, système Vucetich, annexé à la police de Rio-Janeiro, et il est établi dans un des articles de ce décret que l'impression digitale est la preuve la plus positive, la plus irréfutable de l'identité d'un individu; c'est pourquoi on accorde à cette impression la suprématie sur toutes les autres données qui servent à prouver la sus-dite identité.

Le Code de procédure criminelle de la province de Buenos-Ayres dont les prescriptions sont en vigueur depuis le 1^{er} mai 1906, ordonne que l'identification se fasse dorénavant au moyen du système dactyloscopique. Ce sont d'ailleurs à peu près les termes mêmes du projet

présenté par les Drs Lozano, Acevedo et Gonzalez Roura. Mais les progrès réalisés sont loin de se borner à cela. Nous avons vu des bureaux de dactyloscopie s'installer ouvertement ou en cachette, avec l'autorisation manifeste des Gouvernements, ou bien avec l'assentiment tacite de leur indifférence, dans l'Uruguay, à Santiago du Chili, au Paraguay et à Rosario de Santa-Fé, et il est à remarquer qu'on emploie exclusivement dans ces bureaux le procédé Vucetich.

Le triomphe exclusif de la dactyloscopie est donc assuré dans cette partie du monde. Les faits ne laissent aucun doute sur ce point que le bertillonnage a fait son temps et que tout concourt à l'élimination de ce système. Nous n'aurions rien à redire au sujet de cette évolution, si ce n'est qu'à notre avis c'est aller trop vite. Au lieu d'abandonner totalement un procédé considéré comme défectueux pour en adopter un autre que l'on suppose parfait, il vaudrait infiniment mieux, croyons-nous, les employer parallèlement l'un et l'autre jusqu'au moment où l'expérience aurait démontré que la supposition est devenue une réalité. C'est ce que fait M. Bertillon au bureau d'identification de Paris. Ce procédé éclectique est d'ailleurs absolument rationnel; il ne s'agit point ici de rallier ni de réunir deux systèmes philosophiques opposés, de faire un amalgame des doctrines de Spencer avec celles de Kant ni les idées de Leibnitz avec les idées de Schopenhauer, mais bien au contraire d'accumuler, d'entasser la plus grande quantité possible de nouvelles données pour fournir à l'induction une base plus solide.

Existerait-il par hasard un motif qui nous obligerait à considérer le phénomène de l'identité suivant un critérium distinct de celui avec lequel nous jugeons les autres investigations médico-légales, telle que, par exemple, la constatation de la mort? Logiquement le cas est le même. La science nous fournit une foule de signes qui révèlent ou prouvent l'extinction de la vie. Dans les cas évidents, un seul de ces signes suffit pour révéler au médecin que la mort est survenue; mais, dans les cas douteux, il ne doit laisser de côté aucune expérience, il ne doit négliger aucune observation, jusqu'à ce que toutes données dûment interprétées se corroborent et lui permettent d'affirmer catégoriquement qu'il a bien devant lui un cadavre. Il peut se faire qu'avec le temps, quelqu'un découvre un signe, une expérience infaillible; il est d'autant plus permis d'espérer la réalisation de ce desideratum, que de fortes primes ont été promises par les Sociétés savantes pour exciter le zèle des chercheurs et des inventeurs. Si cela arrive, si jamais quelqu'un découvre ce moyen, alors, tout le monde emploiera ce signe ou cette expérience, mais en attendant

cette découverte, il faudra faire usage des données que nous possédons, quels que soient d'ailleurs l'organe auquel elles se rapportent et les moyens de constatation. Tant que le doute sera possible relativement à l'identification, tant que la dactyloscopie ne se sera pas imposée comme un procédé infallible pour établir l'identité, qu'est-ce qui s'oppose à ce que, sur la même fiche, on place à côté des impressions digitales, le signalement anthropométrique, morphologique et chromatique du sujet, et qui peut y voir le moindre inconvénient?

Sans doute les résultats obtenus dans la République Argentine sont admirables, mais suffisent-ils à justifier l'abandon complet du bertillonage comme on le fait d'une pièce qui n'a plus cours? *A priori* nous pouvons affirmer que tout procédé d'identification doit donner de bons résultats au commencement. Tant que le nombre des signalements est peu considérable, l'identification est relativement simple et facile : d'une part, en effet, il est aisé de trouver dans le casier la fiche que l'on cherche ou de constater qu'elle n'existe pas encore; et d'autre part il est bien difficile de se trouver en présence de ressemblances trop accentuées. Admettons comme des vérités sans conteste les deux prémisses sur lesquelles repose comme sur sa base la dactyloscopie à savoir qu'il n'existe aucun dessin papillaire égal à un autre et que les lignes de ces dessins sont inaltérables; nous n'aurons encore résolu que la moitié du problème, s'il n'existe aucun moyen de classer par catalogue dans le casier correspondant, les signalements de telle façon qu'on puisse constater sans trop d'efforts ni de recherches si l'impression dactyloscopique individuelle dont on a besoin existe ou non dans ledit casier. Nous voulons dire par là que le classement des données revêt autant ou même plus d'importance que les données elles-mêmes.

Or, le classement proposé par M. Vucetich, bien qu'il paraisse à première vue le plus simple et le plus abondant en ressources, laisse pourtant beaucoup à désirer. Les divisions fondées sur le nombre de combinaisons possibles de séries et de sections peuvent entraîner, pour une collection de 100.000 fiches seulement (puisque nous savons que les formules ou impressions digitales sont loin de se présenter dans la même proportion), ces divisions, disons-nous, peuvent entraîner une accumulation de 500 fiches dans une seule division du casier, ainsi que l'a prouvé le Dr Giribaldi devant la Société de Médecine de Montevideo et comme on peut s'en convaincre par une simple opération arithmétique. De plus la subdivision des individuelles dactyloscopiques qui prend pour base les points caractéris-

tiques, la numération des lignes, la hauteur des bords ou cordons, l'inclinaison de leur axe pour les impressions qui correspondent à cette formule, telle que la propose le Dr Saráchaga, est sans doute possible mais n'est pas pratique. Les erreurs deviendraient aussi fréquentes qu'inévitables. En effet il n'y aurait plus aucune garantie de sûreté par suite même de la petitesse et de la complication des données dont il faudrait prendre note et qui, pour la plupart, ne pourraient être constatées que par des mesures précises.

La digitométrie élève au cube la faillibilité de l'anthropométrie.

Tant qu'il ne s'agit que de comparer les formules fondamentales (*arco, presillas y verticilo*) l'opération est bien simple et offre les garanties nécessaires d'exactitude; mais du moment où l'identité des formules caractéristiques oblige l'opérateur à chercher des éléments de différence et de distinction dans les particularités offertes par les lignes du dessin papillaire, alors la simplicité disparaît entraînant avec elle la sûreté pour faire place à la confusion. L'inaltérabilité de toutes les lignes qui forment l'arabesque digitale n'est pas si facile à admettre que l'inaltérabilité de la figure affectée par ces mêmes lignes. Les causes capables de modifier les bouts des doigts en arriveront difficilement à transformer une *presilla interna* en *verticilo* et moins encore en *arco*; mais comme ces mêmes causes changent la disposition de quelques-unes des lignes, elles peuvent imprimer au doigt une individualité différente. Quelles pourraient être ces causes? Un agent traumatique quelconque, un abcès, l'usure par frottement, une modification quelconque de l'épiderme. Il est inutile de présenter des preuves pour démontrer des faits par eux-mêmes si évidents. Toutefois, ce n'est point dans l'action de ces phénomènes que réside le plus grand facteur d'altération. Le sceau papillaire se conserve assez ressemblant, assez égal à lui-même tant qu'il reste au doigt, mais les modifications essentielles se présentent en foule lorsqu'il s'agit de reproduire sur la fiche l'arabesque papillaire. Le soin particulier et nécessaire que les dessinateurs emploient pour réaliser l'opération diminue évidemment de beaucoup la possibilité des erreurs dans les impressions, mais cela ne suffit pas pour constituer l'authenticité absolue. Nous avons pu voir de nos propres yeux, au Bureau d'identification anthropométrique de Montevideo, diverses impressions correspondantes à un seul et même individu; bien que ces impressions eussent été prises avec le plus grand soin et dans des laps de temps très rapprochés, il s'en fallait de beaucoup qu'elles fussent absolument égales.

L'identité n'était pas douteuse en ce qui a rapport aux formules,

c'est-à-dire quant à la disposition générale des lignes, mais nullement quant à la direction, intersection et autres particularités spéciales de chaque ligne. C'est une circonstance très importante et dont il faut tenir bien compte pour se prononcer définitivement sur la dactyloscopie.

Le dessin tracé sur le papier n'est pas la reproduction exacte des doigts de l'individu; les défenseurs à outrance de ce système font preuve d'une tolérance excessive quand il s'agit de comparer l'identité de la copie avec l'original et ils n'hésitent pas ensuite, avec une dialectique qui leur paraît irréfutable, à attribuer à la copie l'exactitude qui en vérité n'appartient qu'à l'original.

Cette observation serait de peu d'importance si dans la pratique on n'était pas obligé d'avoir recours fréquemment à l'examen individuel des lignes en elles-mêmes pour constater l'identité ou ne pas l'admettre du tout, mais malheureusement il n'en est pas ainsi; il arrive très fréquemment au contraire que la ressemblance ou l'égalité du dessin fondamental impose à l'observateur l'obligation d'affronter les conséquences de cet examen comparatif très difficile et très dangereux à la fois. Et il est impossible qu'il en soit autrement. La classification de Vucetich la plus parfaite, la plus abondante, la plus complète qui existe, au dire des auteurs, ne dépasse pas le chiffre de 1.048.576 de formules différentes. Il faut avouer que la Nature n'a pas trop à choisir dans un chiffre si restreint de combinaisons. Elle, si féconde et si prodigue qu'elle produit par jour des milliers d'êtres humains, ne saurait s'astreindre, dans sa variété infinie, aux moules insignifiants, pauvres et mesquins rêvés pour les impressions digitales; les mêmes impressions devront donc se répéter et de fait cette induction, qui pourrait ne paraître qu'une supposition arbitraire, se trouve pleinement confirmée par l'expérience. Au Bureau anthropométrique de Montevideo, à l'époque où la collection de fiches ne dépassait pas la centaine nous avons pu observer quatre fois cette même formule :

$V \frac{4444}{4444}$ qui correspondait au signalement d'individus différents.

Nous n'avons eu d'autre but dans cette exposition abrégée que de rendre compte de la marche et du progrès de la dactyloscopie dans l'Amérique méridionale; nous n'avons su, malgré nous, résister à la tentation d'y ajouter quelques observations de critique qui, fondées ou non, nous ont été suggérées par le désir de découvrir la vérité sans voiles et que nous avons formulées comme pourrait le faire un profane.

Voici enfin notre conclusion : l'impression digitale est, à n'en pas douter, un élément précieux d'identification qui doit servir à compléter les données fournies par l'anthropométrie, jusqu'à ce que les améliorations et les perfectionnements auxquels, à bon droit, peut prétendre la dactyloscopie, en viennent à faire de ce système un procédé infailible d'identification. Si jamais cela arrivait, comme les progrès déjà réalisés permettent de l'espérer, notre plus ardent désir serait que l'honneur de ces recherches en revint à M. Vucetich, pour le récompenser de ses recherches infatigables.

Joseph YRURETA GOYENA,
Professeur de droit pénal
à l'Université de Montevideo.